

Article 29 du Règlement

Nous avons fait cette exception pour faciliter le règlement du conflit relatif aux limites.

Le gouvernement donne ce poisson alors que l'on a réduit, cette année, le quota des Québécois dans le golfe, ainsi que ceux des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourtant, le ministre vient nous dire qu'il a donné une certaine quantité à Saint-Pierre et Miquelon pour faciliter le règlement du différend relatif aux prétentions maritimes.

J'ai été heureux d'entendre le député de Saint-Jean-Ouest à Terre-Neuve, ce matin, car il a dit ce qu'il en pensait. Je suis certain qu'il sera de même ici ce soir et qu'il dira son fait au ministre des Pêches et Océans.

Le gouvernement nous dit que ce sont les libéraux qui ont créé le problème il y a quelques années, en faisant des concessions. Le ministre mentionnait 1983 et 1984, alors qu'à cette époque la France ne faisait pas de surpêche. Les Français n'ont ouvert leurs usines qu'en 1985. Bien que le document contenant les chiffres officiels soit marqué «confidentiel» par le ministère des Affaires extérieures, on peut voir dans ces chiffres exacts que la flotte française a commencé à surpêcher en 1985 et 1986, allant jusqu'à prendre quatre fois son quota sur la côte sud de Terre-Neuve. Son quota était de 6 400 tonnes et le ministre admet qu'elle en a pris 20 000 tonnes de plus. Autrement dit, elle a pris, l'an dernier, autant de poisson que toute la flotte canadienne. On a excédé de 6 000 tonnes le total des prises admissibles pour l'ensemble de la côte sud de Terre-Neuve et l'est de la Nouvelle-Écosse.

On peut lire la vérité à la première page du communiqué d'aujourd'hui, que je dépose pour montrer combien le gouvernement est arrogant et instable. Le communiqué dit:

Les deux pays ont convenu que des experts scientifiques canadiens et français se réuniront prochainement...

Tout cela fait très bien. On lit ensuite:

... pour préparer un rapport sur l'état du stock de morue au large de la côte sud de Terre-Neuve...

Et ensuite:

... qui sont maintenant surexploités par les navires français et des projections conjointes sur l'état des stocks si cette surexploitation se poursuit.

Des experts scientifiques seront nommés pour évaluer l'état des stocks lorsque le ministre déclarera qu'ils sont terriblement surexploités. Cet accord mérite de finir aux poubelles de l'histoire. Le gouvernement devrait s'en débarrasser parce que ni Terre-Neuve ni la Nouvelle-Écosse ni le Nouveau-Brunswick ni le Québec ne l'accepteront.

Les entreprises de pêche ont déjà du mal à survivre de nos jours. Selon le dernier rapport sur l'assurance-chômage, il paraîtrait que les pêcheurs de l'Atlantique ne devraient plus recevoir de prestations de chômage parce que ces prestations sont plus élevées que leur revenu de la pêche. Il propose de trouver un autre moyen de les aider. Tous les députés de l'opposition concluent avec moi que les pêcheurs ne capturent pas suffisamment de poisson selon ce rapport.

Il est inacceptable que le gouvernement remette, sans sourciller, ces stocks de poisson à d'autres pays, non seulement à la France, mais aux États-Unis également. Et il s'étonne que des gens de Terre-Neuve commencent à nous envoyer des pétitions et que la rumeur court qu'ils viendront à Ottawa pour lui dire son fait.

Je termine en commentant un appel que j'ai reçu ce matin. Mon interlocuteur m'a demandé s'il était vrai qu'il ne recevra pas son chèque d'assurance-chômage vendredi prochain. Je lui ai demandé s'il était un bûcheron travaillant pour Abitibi-Price. Quand il m'a dit qu'il l'était, je lui ai répondu qu'effectivement, il ne recevrait pas son chèque d'assurance-chômage vendredi prochain. Il mentionnait qu'il avait entendu dire que le gouvernement fédéral déduirait la totalité de la paie de vacances qu'il avait reçue la première semaine de janvier mais qu'il l'avait reçue l'an dernier et cette somme ne se répercutait pas sur son assurance-chômage. Il a fermé la porte puis m'a déclaré que la semaine dernière il avait donné 300 \$ de ce chèque à son fils qui est à l'université. Il devra lui demander combien il lui reste parce que sa famille en aura besoin puisqu'elle ne peut pas toucher de prestations d'aide sociale en raison de la règle des 90 jours. C'est là un exemple des appels téléphoniques que nous recevons de nos producteurs de produits de base à Terre-Neuve.

● (2110)

Vendredi, 219 bûcherons ont été frappés. Les prestations d'assurance-chômage leur sont retirées pour un mois en raison d'une erreur commise par la Commission de l'assurance-chômage. La politique gouvernementale est discriminatoire à l'endroit des pêcheurs. Lorsque vous communiquez avec le gouvernement pour demander de faire quelque chose à ce sujet, il vous tourne le dos et vante l'accord magnifique qu'il a conclu avec un pays étranger.

Les Terre-Neuviens ne l'accepteront pas. Les pêcheurs ne l'accepteront pas. Nous soutenons que la Chambre des communes ne doit pas l'accepter.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je veux remercier le chef de mon parti et député d'Oshawa (M. Broadbent) d'avoir lancé ce débat, et la présidence de l'avoir accordé.

M. Crosbie: Il s'en va maintenant. Il part tôt.

M. Manly: C'est une question très importante. Nous voulions en saisir la Chambre et nous avons hâte d'entendre ce qu'ont à dire là-dessus les députés ministériels et notamment ceux de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique.

La conclusion de cet accord avec la France a causé un véritable tollé dans la région canadienne de l'Atlantique. Cela s'explique parfaitement, car cet accord constitue une quadruple trahison. Il revient à trahir d'abord la souveraineté canadienne, ensuite les relations fédérales-provinciales, puis l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique, enfin et surtout les pêcheurs eux-mêmes, leurs familles et leurs collectivités.